

# Bilan d'émissions de GES

## KP1 SAS

Application du décret du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de GES.  
Format de restitution conforme à l'Annexe 3 de la *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre* (Cf. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bilans-des-emissions-de-gaz-a.html> : version 2, mise en ligne le 27 avril 2012).

### 1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : KP1

Code NAF : 2361Z (siège, usines, certains dépôts), 4673A, 5210B (dépôts)

Code SIREN : 976 320 309

& numéros de SIRET associés à la personne morale :

*Cf. Liste page suivante*

Adresse (siège personne morale) : 135, av Pierre SEMARD, 84 000 Avignon

Nombre de salariés total (selon article 1111-2 du Code du Travail\*) : 1 282 salariés (CDI + CDD, à fin décembre 2011) + 97 ETP (intérim).

Description sommaire de l'activité :

Fabrication et vente d'éléments en béton pour la construction.

Indicateurs de production pour 2011 :

- 277 842 k€ de CA, 1 096 657 t de produits béton fabriqués.

Mode de consolidation : contrôle financier  / **contrôle opérationnel**

\* **Article L1111-2 du Code du Travail** (modifié par la [LOI n°2008-789 du 20 août 2008 - art. 3](#)) :

Pour la mise en oeuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

SITE	Adresse	N° SIRET	Code NAF
AMBES	La Ménaude 33810 AMBES	976 320 309 00090	2361Z
AVIGNON (SIEGE)	MIN - Bât D 135 Avenue Pierre Semard 84000 AVIGNON	976 320 309 00413	2361Z
BEDARIEUX	Route de Saint Pons 34600 BEDARIEUX	976 320 309 00314	2361Z
BRIVE	Route de Tulle BP 104 19360 MALEMORT	976 320 309 00199	2361Z
CAMARSAC	2 Chemin de Lartigue 33750 CROIGNON	976 320 309 00108	2361Z
CASTELSARRASIN	Barraouet ZI Artel 82100 CASTELSARRASIN	976 320 309 00512	4673A
CIEL	BP 5 Ciel 71350 VERDUN SUR LE DOUBS	976 320 309 00215	2361Z
COLOMIERS	ZI en Jacca Chemin de la Plaine 31770 COLOMIERS	976 320 309 00371	2361Z
ENSISHEIM	Pole ill - Thur Rue Bartholdi 68190 ENSISHEIM	976 320 309 00249	2361Z
GRAULHET	BP 213 81304 GRAULHET	976 320 309 00272	2361Z
GRIGNY	BP 10 69702 GIVORS CEDEX	976 320 309 00124	2361Z
LIMAY	Route de Meulan 78520 LIMAY	976 320 309 00207	2361Z
LOUVIGNY	BP 70171 Louvigny 57157 MARLY CEDEX	976 320 309 00165	2361Z
MERIGNAC	140 Avenue de l'Argonne 33700 MERIGNAC	976 320 309 00330	2361Z
MOLSHEIM	22 Rue de la Hardt 67120 MOLSHEIM	976 320 309 00462	4673A
MONTPELLIER	Route de Carnon 34970 LATTES	976 320 309 00066	4673A
NICE	BP 75 06510 CARROS	976 320 309 00389	4673A
PLOUIDER	Route de St Meen 29260 PLOUIDER	976 320 309 00439	2361Z
POINCY	Z.I. Nord Avenue de Meaux 77470 POINCY	976 320 309 00454	2361Z
POLLESTRES	RN 9 - Route de Bages 66450 POLLESTRES	976 320 309 00256	4673A
PUJAUT	Quartier de la Grave RD 26 30131 PUJAUT	976 320 309 00306	2361Z
RENNES	37 Bd de la Haie des Cognets ST JACQUES DE LA LANDE BP 927 35091 RENNES CEDEX	976 320 309 00132	2361Z
ROTS	BP 10261 ROTS 14653 CARPIQUET CEDEX	976 320 309 00082	2361Z
SAINT EGREVE	17 Rue du Lac 38120 SAINT EGREVE	976 320 309 00405	2361Z
SEDR	Rue des Cateliers 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	976 320 309 00157	2361Z
SUCY	Chemin du Marais 94371 SUCY EN BRIE CEDEX	976 320 309 00181	4673A
TEMPLEMARS	15 Rue du Plouvier 59175 TEMPLEMARS	976 320 309 00470	2361Z
TOULON	BP 45 83087 TOULON CEDEX	976 320 309 00264	4673A
TOURS	ZA LA Coudrière 37210 PARCAY MESLAY	976 320 309 00496	5210B
VITROLLES	Rue de Prague ZI Les Estroublans 13127 VITROLLES	976 320 309 00504	5210B

## Schéma des périmètres organisationnels de la Personne Morale retenu :

Les 30 sites précédemment cités sont entièrement pris en compte dans notre périmètre organisationnel, selon le mode de consolidation « Contrôle Opérationnel ».

Pour le site de Sucy-en-Brie, utilisation du ratio de refacturation entre KP1 Bâtiment et le dépôt KP1 SAS (50 % des coûts de chauffage).

A noter que les sites de Lattes (3 personnes, dont 1 commercial) et Templemars (1 personne) sont des bureaux loués : les seules émissions liées à ces implantations sont celles des déplacements de leur commercial, pris en compte par le Siège.

Les usines Polystyrène (34, 45) et Armatures (03) ainsi que les sites KP1 Bâtiments (Villeneuve et Sucy en Brie) sont hors n° SIREN 976 320 309.

On englobe les surfaces chauffées au siège qui concernent en partie d'autres entités du Groupe non concernées (KP1 Bâtiment, KP1 Armatures, KP1 Services, KP1 R&D et les activités à l'international).

Il n'y a pas de doubles-comptes entre les sites.

## Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

On liste ci-après les sources d'émission pour chacun des postes 1 à 7, ainsi que les modes de calculs des quantités associés (données d'activités utilisées pour les calculs présentés en § 3 et 4).

Les données ont été récupérées via un questionnaire adressé à l'ensemble des sites. 100 % des succursales ont répondu, sur l'ensemble de leurs sites et pour toutes les questions relatives aux consommations et rejets induisant de l'effet de serre.

### **Catégorie 1 (Emissions directes) :**

#### § Poste 1 Emissions directes des sources fixes de combustion :

- **Chaudières gaz** (process & chauffage) : factures consommations mensuelles, **55 781 406 kWh (PCS)**.

- **Chaudières fuel et propane + bouteilles de propane** (process & chauffage) : factures achats sur 2011, soit **491 222 l de fuel, 212 420 kg de propane en cuve et 1052 kg de bouteilles propane**.

Il n'y a pas d'autres combustibles ou sources d'énergie, hormis l'électricité (cf. poste 6).

#### § Poste 2 Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique :

- **Engins sur site au fuel, GNR et bouteilles de gaz** : factures achats sur 2011, pour les engins de manutention utilisés sur site (chargeuses, engins de manutention, laveur Haute-Pression.....), soit **141 153 l de fuel domestique, 373 134 l de GNR et 12 509 kg de bouteilles propane**.

- **Véhicules routiers diesel** : environ 130 véhicules (légers et quelques utilitaires), la plupart en location longue durée ; données majoritairement suivi achat en € (dans ce dernier cas, transcription selon valeur 2011 de 1,3354 € TTC/l, Cf. [http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/petrole/se\\_cons\\_fr.htm](http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/petrole/se_cons_fr.htm)).

Cas des cartes carburants (hors coûts de gestion) : 12 563 €TTC de gazole, dont 3 232 € pour les commerciaux. Soit **9 408 l de gazole** (dont 2 420 l pour les commerciaux).

Cas des remboursements via note de frais (hors véhicules personnels) : 390 349 €TTC de gazole, dont 331 839 € pour les commerciaux. Soit **292 309 l de gazole** (dont 248 494 l pour les commerciaux).

Pour mémoire, les remboursements relatifs aux véhicules personnels (non inclus dans le poste 2) s'élèvent en 2011 à 609 264 km (ne concerne pas les commerciaux).

Cas des VL et utilitaires affectés aux sites : **3 896 l** consommés (8 véhicules).

§ Poste 3 Emissions directes des procédés hors énergie :

- **Rejets utilisation gaz de soudure / découpe plasma / maintenance** : on considère la combustion complète de l'acétylène en CO<sub>2</sub> et le rejet intégral du CO<sub>2</sub> contenu dans certains gaz de soudure/découpe (type Arcal, contenant de 8 % de CO<sub>2</sub>). Base achat annuel en 2011 : **1 151 kg d'acétylène et 206 kg de CO<sub>2</sub>** contenu dans les autres gaz carbonés.
- Utilisation de bombes de peintures bleue pour marquage : non concerné, le gaz propulseur n'est pas un GES (mélange butane/propane) sur la référence utilisée (aérosol 400 ml de chez HEPRO, *Peinture RAL Finition*).

Pas de sources de décarbonatation, ni réactions chimiques ou autres rejets de procédés.

§ Poste 4 Emissions directes fugitives :

- Fuites des groupes froids climatisation des locaux (relevés factures recharges pour fuites de fluides frigorigènes) : quelques recharges constatées en 2011 (6,5 kg, sur 3 sites).

§ Poste 5 Emissions issues de la biomasse :

Il n'y a pas de notion de changement d'affectation des sols du aux activités exercées.

## **Catégorie 2 (Emissions indirectes associés à l'énergie) :**

§ Poste 6 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité :

Consommations compteur réseau, non discriminée par type d'usage (process / éclairage / chauffage-climatisation / usages bureaux) : **30 242 903 kWh**.

§ Poste 7 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid :

Pas de consommations d'énergies sur réseau extérieur de ce type : non concerné.

## **2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence**

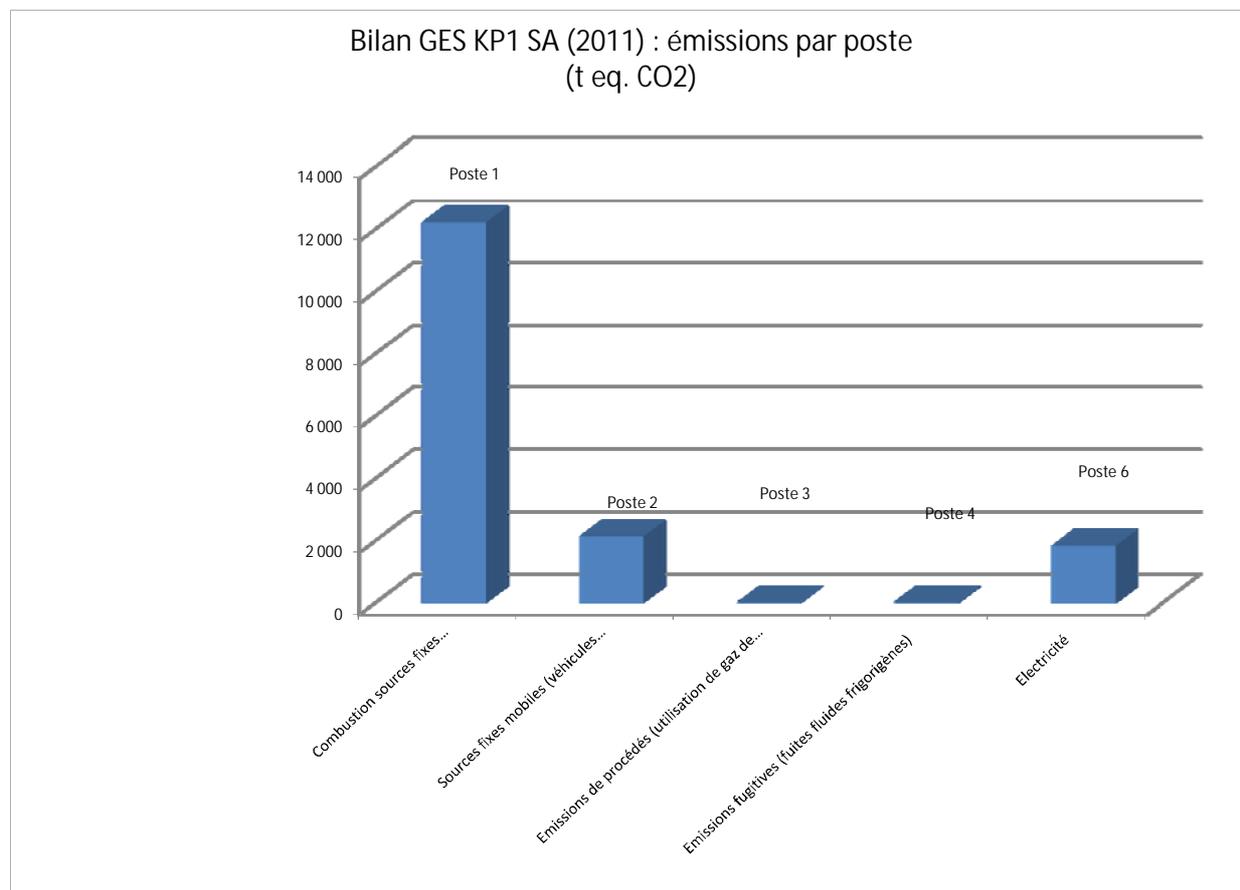
Année de reporting : année civile 2011 (01/01/2011 - 31/12/2011), correspondant à l'année fiscale.

Année de référence : année civile 2011

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) :

Nous choisissons l'année de reporting (année relative aux données collectées) comme année de référence (pour comparaison avec les futures mises à jour).

## Résultat graphique du calcul des émissions de GES selon le décret du 11 juillet 2011 :



KP1 SA (2011)		Bilan GES KP1 SA (2011) : émissions par poste (t eq. CO2)	% du total
Poste 1 :	Combustion sources fixes (chaudières process et chauffage)	12 205	75,5%
Poste 2 :	Sources fixes mobiles (véhicules légers, utilitaires, camion...)	2 125	13,1%
Poste 3 :	Emissions de procédés (utilisation de gaz de soudure)	4	0,0%
Poste 4 :	Emissions fugitives (fuites fluides frigorigènes)	9	0,1%
Poste 6 :	Electricité	1 829	11,3%
		<b>16 173</b>	<b>100,0%</b>

### 3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

		Emissions GES (en Tonnes) :					
		année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions directes	1	12 030,899	1,009	0,500	-	12 205,188	0
	2	2 105,801	0,049	0,060	-	2 124,933	98,5384061
	3	4,101	-	-	-	4,101	0
	4	-	-	-	0,007	9,407	0
	5	-	-	-	-	-	0
	<b>Sous total</b>		<b>14 140,801</b>	<b>1,058</b>	<b>0,560</b>	<b>0,007</b>	<b>14 343,628</b>

Tableau : insertion de l'onglet « Emissions » (1<sup>er</sup> onglet fichier excel : Outil de calcul Format ministériel V2, revu SOCOTEC pour KP1.xls), postes 1 à 5 (Emissions directes, catégorie 1).

Pour calculer les émissions de chaque poste, pour tous les gaz à effet de serre, la formule utilisée ci-dessus est toujours la suivante :  $DA \times FE$ .

Avec DA = Données d'Activités (quantité liée à chaque source d'émission listée au § 2 pour le poste considéré) et FE = Facteur d'Emission de la Base Carbone® (selon les données disponibles).

### 4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

		Emissions GES (en Tonnes) :					
		année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6					1 829,091	
	7					-	
	<b>Sous total</b>					<b>1 829,091</b>	

Tableau : insertion de l'onglet « Emissions » (1<sup>er</sup> onglet fichier excel : Outil de calcul Format ministériel V2, revu SOCOTEC pour KP1.xls), postes 6 & 7 (Emissions indirectes associées à l'énergie, catégorie 2).

## 5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Ces émissions, optionnelles, n'ont pas été quantifiées dans le présent cadre.

## 6. de façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

Nous n'avons pas d'émissions évitées quantifiables dans nos activités : pas de valorisation matière / énergétique de déchets sur site, ni cogénération, ni production d'énergies renouvelables.

## 7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Par application des incertitudes issues de la Base Carbone<sup>®</sup> ADEME concernant les seuls facteurs d'émissions, on obtient une incertitude minimale de 3,43 %.

En considérant en complément des incertitudes liées à certaines données d'entrée déterminées avec des hypothèses (effet stock sur les achats propane, carburants engins non routiers et gaz de soudure, incertitudes liées à la conversion €/l pour les véhicules gérés par le Siège, données recharges en fluide frigorigènes), l'incertitude globale se monte à 3,61 %.

Où l'on voit que l'écart est surtout dû aux incertitudes liées aux facteurs d'émission de la Base Carbone (incertitudes inévitables lors de toute construction de facteur d'émission).

## 8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Tous les postes obligatoires et les sources d'émissions correspondantes nous concernant ont été pris en compte.

A noter que les postes bouteilles de propane / fluides de fluides frigorigènes / diesel consommé par les véhicules sites / gaz de soudure représentent seulement 0,39 % cumulés des émissions totales.

## 9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone<sup>®</sup>, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

\* Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base Carbone<sup>®</sup> :

Modifications de Facteurs d'Emissions (FE)	
Facteur d'Emissions modifiés	Source documentaire ou mode de calcul
--	--

Pas de modifications : les FE utilisés sont ceux de la Base Carbone<sup>®</sup> en vigueur au moment de l'étude (septembre-novembre 2012).

\* Liste des PRG modifiés et explications :

<b>Modifications de Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)</b>	
<b>PRG modifiés</b>	<b>Explications</b>
--	--

Pas de modifications : les PRG utilisés, inclus dans la Base Carbone®, sont ceux du 4<sup>e</sup> et dernier rapport du GIEC (rapport de 2007) en vigueur au moment de l'étude.

#### **10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence**

Non concerné pour la première année de reporting.

#### **11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES**

Site internet :

Bilan GES mis en ligne en décembre 2012, sur <http://www.kp1.fr/Le-coin-des-experts/Reglementation/Environnement-216/>.

Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES :

**Jean-Marc LETALENET**, Responsable des Projets.

KP1 SAS

Quartier de la Grave - RD 26 – 30 131 PUJAUT

Mobile : 06 26 50 56 11

[jm.letalenet@kp1.fr](mailto:jm.letalenet@kp1.fr)